



ASSOCIATION SANITAIRE APICOLE DÉPARTEMENTALE DU MAINE ET LOIRE

BULLETIN D'ADHÉSION

2024

✉ A retourner au trésorier : **ASAD49**

LECAPLAIN Nathalie 3 Place de la Noë – LES ALLEUDS – **49320 BRISSAC-LOIRE-AUBANCE**

✉ labeille49@labeille49.fr

<http://www.labeille49.fr>

Nom et Prénom :	N° Apiculteur (NAPI) :	
Adresse :	Téléphone fixe :	
	Téléphone portable :	
Code Postal :	Mail :	
Commune déléguée	Commune nouvelle	

Droit d'entrée (pour les nouveaux adhérents uniquement) :	2,00 €
Ne remplir qu'une seule ligne suivant votre situation	
<i>Exemple : vous avez 35 ruches → (0.10 € x 35) + 15.00 € = 18.50€</i>	
de 0 à 100 ruches (0.10 € X.....) + 15.00 € =
de 101 ruches à 200 ruches (0.03 € X.....) + 35.00 € =
de 201 ruches à ∞ (0.01 € X.....) + 60.00 € =
Contribution solidaire :
Santé de l'Abeille : Abonnement Revue 20.00 € x =
<i>Afin de respecter la directive européenne relative à la distribution d'assurance, l'ASAD49 n'est pas autorisée à distribuer des contrats d'assurance à l'égard de leurs adhérents.</i>	
<i>Cependant, une convention d'indication signée entre l'ASAD49 et GROUPAMA permet, aux adhérents qui le souhaitent, de bénéficier d'une réduction de 30 % sur la cotisation calculée lors de leur visite en agence GROUPAMA.</i>	
<i>Un flyer de l'offre MULTRISQUE APICOLE est disponible sur notre site labeille49.fr</i>	
<u>Chèque à l'ordre de l'ASAD49</u>	Total :
J'adhère au programme sanitaire d'élevage (rayer la mention inutile)	OUI NON

Je reconnais avoir pris connaissance de la note ci-dessus et j'en accepte les conditions, et j'adhère au Code de bon voisinage de l'apiculteur disponible en téléchargement sur le site.

Mon récépissé de déclaration de ruches me sera demandé lors de la commande de médicament de lutte contre varroa si j'adhère au PSE (programme sanitaire d'élevage)

Date :

Signature :